

SEANCE du Jeudi 25 juin 2020

Procès-Verbal

Nombre de membres L'An deux mille VINGT, le 25 JUIN à VINGT HEURES, le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
En exercice : 37 régulièrement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni à Belforêt-en-Perche, salle du Gué de la
Présents : 31 Chaîne, sous la Présidence de Monsieur Serge CAILLY, Président
Votants : 34

Étaient présents : M. Jean-Paul ANDRE, Mme Claudine BERAU, MM. André BESNIER, David BOULAY, Mme Véronique CAFFIER, M. Serge CAILLY, Mme Nadia DE KERMEL, M. Jean-Pierre DESHAYES, Mme Sylvie DESPIERRES, M. Alain DUTERTRE, Mmes Amale EL KHALEDI, Martine GEORGET, Anne GUILLIN, M. Daniel JEAN, Mmes Christine LA LOUZE, Brigitte LAURENT, MM. Jean-Claude LHERAULT, Arnaud LOISEAU, Mme Sylvie MABIRE, Danièle MARY, Lyliane MOUSSET, Françoise NION, M. Jean-Jacques POLICE, Mme Anne-Marie SAC-EPEE, MM. Guy SUZANNE, Rémy TESSIER, Mme Isabelle THIERRY, MM. Sébastien THIROUARD, Jacques TRUILLET, Mme Annie VAIL, M Guy VOLLET

Absent représenté par Suppléant :

Absents représentés par pouvoir : M Jacques DEBRAY donne pouvoir à M. Rémy TESSIER, M. Patrick GREGORI donne pouvoir à M. André BESNIER, Mme Lydie TURMEL donne pouvoir à M. Jacques TRUILLET

Absents excusés : Mme Séverine FONTAINE, MM. Pierre MENAGER, Anthony SAVALE

Secrétaire de Séance : Mme Véronique CAFFIER

M. CAILLY ouvre la séance du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand à 20h00, et propose l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 12/03/2020
3. Finances :
 - a. Vote des taux des taxes locales 2020
 - b. Vote des taux TEOM 2020
 - c. Ecole de Bellême – Emprunt
 - d. ZA la Croix Verte : contractualisation d'un emprunt et régularisation de la subvention DETR
 - e. Reprise des provisions – budget général et Budgets annexes
 - f. Création d'une carte d'achat
 - g. Débat d'orientation budgétaire 2020
 - h. Vote des budgets primitifs 2020
4. Développement économique :
 - a. Vente de terrain à Ambulances 61
 - b. Bail dérogatoire – Bâtiment relais – Savonnerie La Chapelle
 - c. Exonération de loyer « crise COVID » et Pépinière d'entreprises
5. Ressources Humaines : création d'un prime exceptionnelle COVID-19
6. Tourisme : tarifs des produits boutique 2020
7. Piscines – saison 2020
8. Informations diverses
9. Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil accepte de désigner Madame Véronique CAFFIER secrétaire pour cette séance.

2. Approbation du compte-rendu du 13/02/2020

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil communautaire du 12 mars 2020 à l'unanimité.

3. Finances

a. Vote des taux des taxes locales 2020

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :

- D'approuver les taux des différentes taxes pour l'année 2020, présentées comme ci-dessous.

FISCALITE 2020			
	Bases	Taux	Produits
TH	13 064 000 €	9,92%	1 296 731 €
FB	13 864 000 €	7,54%	1 045 281 €
FNB	2 418 000 €	14,53%	351 443 €
CFE	6 753 000 €	15,37%	1 037 789 €

b. Vote du taux TEOM 2020

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :

- de voter les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2020 comme présentés ci-dessous :

TEOM 2020			
Secteurs	Bases	Taux en %	Produits
Zone 1 (PB)	1 459 814 €	15.50	226 271 €
Zone 2 (PB AV)	3 319 044 €	9.10	302 033 €
Zone 3 (VH)	4 857 243 €	10.23	496 895 €
Produit attendu			1 025 199 €

c. Souscription d'un contrat de prêt d'un montant de 900 000 € auprès de la Banque des Territoires – Réhabilitation école de Bellême

Pour le financement de cette opération, le Président est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 900 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Pour le financement de cette opération, le Président est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 900 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

<p>Prêt : GPI AMBRE Montant : 900 000 euros Durée de la phase de préfinancement : de 3 à 12 mois Durée d'amortissement : 25 ans Périodicité des échéances : Trimestrielle Taux d'intérêt annuel fixe : 0.69 % Mode d'amortissement : échéances constantes Typologie Gissler : 1A Commission d'instruction : 0.06 % du montant du prêt</p>

Mme El Khaledi : souhaite connaître le montant du remboursement par an.

M. Cailly : le montant annuel de l'échéance sera de 36 000 € - le décaissement au fur et à mesure de l'avancée des travaux sur une période d'un an permettra de commencer à rembourser le capital qu'en 2022.

A cet effet, le Conseil autorise le Président ou son représentant dûment habilité, à signer seul le Contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

d. Aménagement ZI La Croix Verte - Tranche 2

➤ Emprunt Crédit Agricole– abandon d’une tranche soldante

Par délibération n°144 du 28 novembre 2019, le Conseil communautaire avait donné un avis favorable au recours à un emprunt de 400 000 € auprès du Crédit Agricole de Normandie pour réaliser les travaux d’aménagement de la ZI La Croix Verte.

Les conditions actées étaient les suivantes :

Montant : 400 000 €

Taux fixe : 0.29 %

Durée 5 ans – échéances constantes à terme échu

Frais de dossier : 400 €

A ce jour, sur la tranche 1, deux cessions sont prévues sur le mois de juillet (MM. Bonhourre et Coudray) et les Ambulances 61 ont manifesté le souhait d’acquérir également la parcelle initialement prévue pour l’entreprise Thépault. (Cf délibération n°142 – 2019)

Sur la tranche 2, deux propositions ont en cours de négociation (MM. Cuvilliez et La Savonnerie la Chapelle) pour un montant de 78 000 € HT).

Ces propositions de ventes de parcelles permettent de revoir dès maintenant le montant de l’emprunt à la baisse : la somme de 250 000 € suffirait à finaliser le financement de ce projet.

Le Crédit Agricole propose à la CdC d’abandonner la tranche soldante de 150 000 € pour ramener le montant définitif de l’emprunt à 250 000 € tout en conservant les conditions de prêt comme acté ci-dessus.

Le Conseil, après avoir entendu l’exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, décide à l’UNANIMITE :

- de valider l’abandon de la tranche soldante de 150 000 € sur l’offre d’emprunt du Crédit Agricole ramenant le crédit à 250 000 € selon les mêmes modalités de condition et de remboursement que celles présentées le 28/11/2019.

➤ Régularisation d’une demande de subvention DETR – Aménagement ZI la Croix Verte

En 2008, le projet de la Zone d’Activités La Croix Verte avait été validé en incluant une voie de circulation centrale à sens unique. L’entrée était prévue au rond-point situé sur la RD 955 et la sortie dans la Zone d’Activités du Collège.

La première tranche a donc été conçue en ce sens. Néanmoins, à la suite de l’installation des différentes entreprises, ce sens de circulation a révélé plusieurs points de difficultés. Ces points concernent la difficulté de circulation et d’accès des poids lourds aux différentes parcelles et le non-respect du sens de circulation des véhicules.

Les entreprises qui doivent s’installer sur la seconde tranche en cours d’aménagement signalent la condition sine qua non d’un élargissement de la voie.

Une réflexion avec le cabinet de maîtrise d’œuvre EGIS a abouti à la diminution des trottoirs sur les deux tranches (celui-ci serait réduit de l’ordre de 60 cm) et l’élargissement en voirie lourde (1.60 m). Les girations, et les croisements pourront donc se faire à vitesse réduite sur la partie la plus complexe.

La vétusté et la dégradation des bassins de rétention de la première tranche et du bassin en connexion de la Zone d’Activités du Collège ne permettent pas de répondre à toutes les contraintes imposées dans le dossier « loi sur l’eau ».

Une demande de subvention D.E.T.R. est donc sollicitée pour réaliser cet aménagement de la zone d’activités.

DEPENSES HT		RECETTES HT	
II. Travaux	67 000,00	Autofinancement	
VRD-Réseaux	45 000,00 €		34 862,50 €
Bassin Zone Croix Verte	7 000,00 €	Subvention(s)	
Bassins - refection et entretien	15 000,00 €	Etat D.E.T.R	34 862,50 €
III. Honoraires	2 725,00 €		
Frais de maitrise d'Œuvre étude doublement voie	2 175,00 €		
Frais de maitrise d'Œuvre pour étude des bassins	550,00 €		
TOTAL DEPENSES HT	69 725,00 €	TOTAL RECETTES HT	69 725,00 €

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :
- de valider le plan de financement présenté ci-dessus.

e. Reprise des provisions – budget général et budgets annexes

Les provisions, selon l'article R2321-2 du Code Général des collectivités locales, sont constituées par les collectivités en cas d'apparitions de risques élevés et peuvent être ajustées chaque année selon l'évolution du risque et/ou pour financer les compléments de travaux.

Elles donnent lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque le risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Le budget annexe Tête Noire comptabilise 1 380 € de provisions.

Le budget annexe location Bâtiment ZA Igé comptabilise 18 718.53 €

Le budget Lots Intercommunaux d'activités comptabilise 85 656.36 € de provisions

Le budget général comptabilise 136 700 € de provisions

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :

- de reprendre les provisions comme suivent :

Budget général : 136 700 €

Budget Tête Noire : 1 380 €

Budget lots Intercommunaux d'activités : 85 656.36 €

Location bâtiments ZA Igé : 6 733 €

f. Création d'une carte d'achat

La carte d'achat est un moyen de paiement automatisé dans le secteur des dépenses des collectivités locales. Elle peut être confiée à un ou plusieurs agents d'une administration ou d'une collectivité, mandatés par cette dernière, afin de s'adresser auprès de fournisseurs référencés par avance.

Elle permet d'effectuer tous types d'achats, soit directement auprès du fournisseur, à son adresse physique ou bien sur Internet.

Le ou les agents dépositaires de la carte d'achat, sont mandatés par leur collectivité, pour s'approvisionner auprès de ces fournisseurs référencés, dans le respect des règles de mise en concurrence et de la politique d'achat de la collectivité.

Dans chaque entité publique recourant à la carte d'achat, l'ordonnateur délègue un droit de commande à des porteurs de carte désignés, au moyen d'une carte émise par un opérateur bancaire (donc la banque, par l'intermédiaire d'un de ses représentants).

Pour effectuer des achats dans le réseau de fournisseurs défini ci-dessus, l'acheteur public doit contractualiser avec l'opérateur de carte d'achat. Ce dernier délivre alors des cartes d'achat à l'acheteur public.

La carte d'achat permet de passer des commandes de fournitures et de services de petit montant (montant maximum préfixé) auprès de fournisseurs préalablement référencés (agrés) par l'ordonnateur.

Au sein de notre structure, la mise en place de cette carte pourrait bénéficier à plusieurs services, comme l'administration générale, le tourisme, le service scolaire, la crèche, pour de nombreux petits achats auprès des fournisseurs de notre territoire ou auprès de commerces aux prix attractifs mais refusant les mandats administratifs

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente et en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :

- D'autoriser le Président ou son représentant à mettre en place une carte d'achat dont le montant maximum est fixé et validé chez les fournisseurs préalablement référencés comme ci-dessous,

- D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation auprès de trois organismes de prêts.

<i>Fournisseurs</i>	<i>SIRET</i>	<i>Plafond de dépenses</i>
GIFI Nogent Le Rotrou	478 725 625 012 51	50 €
ACTION Nogent le Rotrou	753 308 238 022 29	50 €
NOZ La Ferté Bernard	793 667 700 000 25	50 €
Centrakor Nogent Le Rotrou	833 581 663 000 22	50 €
Coccimarket Val au Perche	751 584 087 000 17	50 €
Boulangerie La Tourangelle	833 670 151 000 12	50 €
Boulangerie Lessault Val au Perche	432 281 51 000 20	50 €
Boulangerie Lesueur Ceton	478 758 451 000 23	50 €
Boulangerie Lesueur Saint Germain	478 758 451 000 15	50 €
Hôtel Le Baujoire Nantes	334 569 380 000 20	300 €
Brit Hotel Amandine la Baujoire Nantes	343 812 202 00020	300 €
Hôtel the original Boutique la Chaussairie Rennes	409 706 716 000 17	300 €
Best Western Hôtel Kerlann Aéroport Rennes	493 267 504 000 14	300 €

g. Débat d'Orientation Budgétaire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1

Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée à la présente délibération **Le**

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Président et avoir débattu, DECIDE à l'UNANIMITE :

- De prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2020, selon les modalités prévues par les textes en vigueur, et sur la base de la note de synthèse annexée à la présente délibération.
- D'autoriser le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

h. Vote des budgets Primitifs 2020 – Budget Général et Budgets annexes

➤ Vote du BP 2020 Budget Général

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, vote à l'UNANIMITE le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 9 466 299,00

En section d'investissement 4 369 649,04

TOTAL DU BUDGET 13 835 948,04

➤ Vote du BP 2020 Budget annexe Tête Noire

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, vote à l'UNANIMITE le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 11 926 €

En section d'investissement 9 285.19 €

TOTAL DU BUDGET 21 211.19 €

➤ Vote du BP 2020 Budget annexe ZA La Bruyère

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, vote à l'UNANIMITE le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 17 899 €

En section d'investissement 17 899 €

TOTAL DU BUDGET 35 798 €

➤ **Vote du BP 2020 Budget annexe ZA Igé**

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, vote à l'UNANIMITE le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 46 347.19 €

En section d'investissement 92 694.38 €

TOTAL DU BUDGET 139 041.57 €

➤ **Vote du BP 2020 Budget annexe ZA de Mâle**

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, vote à l'UNANIMITE le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 109 690.77 €

En section d'investissement 198 858 €

TOTAL DU BUDGET 308 548.77 €

➤ **Vote du BP 2020 Budget annexe SPANC**

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, vote à l'UNANIMITE le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 32 627.38 €

En section d'investissement 10 712.32 €

TOTAL DU BUDGET 43 339.70 €

➤ **Vote du BP 2020 Budget annexe Lots Intercommunaux d'Activités**

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, vote à l'UNANIMITE le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 495 146 €

En section d'investissement 410 623.88 €

TOTAL DU BUDGET 905 769.88 €

➤ **Vote du BP 2020 Budget annexe Bâtiments d'activités**

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, vote à l'UNANIMITE le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 23 209.05 €

En section d'investissement 128 935.90 €

TOTAL DU BUDGET 152 144.95 €

➤ **Vote du BP 2020 Budget annexe Location Bâtiments ZA Igé**

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, vote à l'UNANIMITE le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 130 135 €

En section d'investissement -

TOTAL DU BUDGET 130 135 €

➤ **Vote du BP 2020 Budget annexe Pépinière d'Entreprises**

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, vote à l'UNANIMITE le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 134 434.33 €

En section d'investissement 135 008.80 €

TOTAL DU BUDGET 269 443.13 €

➤ **Vote du BP 2020 Budget annexe Cousette**

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, vote à l'UNANIMITE le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 36 653.38 €

En section d'investissement 35 945.92 €

TOTAL DU BUDGET 72 599.30 €

➤ **Vote du BP 2020 Budget annexe Bâtiment Agricole**

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, vote à l'UNANIMITE le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 74 140.06 €

En section d'investissement 25 252 €

TOTAL DU BUDGET 99 392.06 €

➤ **Vote du BP 2020 Budget annexe Atelier Sineau**

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, vote à l'UNANIMITE le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 45 691.31 €

En section d'investissement 25 360 €

TOTAL DU BUDGET 71 051.31 €

➤ **Vote du BP 2020 Budget annexe Atelier Relais**

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, vote à l'UNANIMITE le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 15 711 €

En section d'investissement 167 903.47 €

TOTAL DU BUDGET 183 614.47 €

➤ **Vote du BP 2020 Budget annexe Planète Mat'**

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, vote à l'UNANIMITE le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 62 725 €

En section d'investissement 175 785.62 €

TOTAL DU BUDGET 238 510.62 €

➤ **Vote du BP 2020 Budget annexe Pôle de santé**

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, vote à l'UNANIMITE le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 89 523 €
En section d'investissement 2 188 744.46 €
TOTAL DU BUDGET 2 278 267.46 €

➤ Vote du BP 2020 Budget annexe Za les Vaux Gombert

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, vote à l'UNANIMITE le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 83 711.40 €
En section d'investissement 83 711.34 €
TOTAL DU BUDGET 167 422.74 €

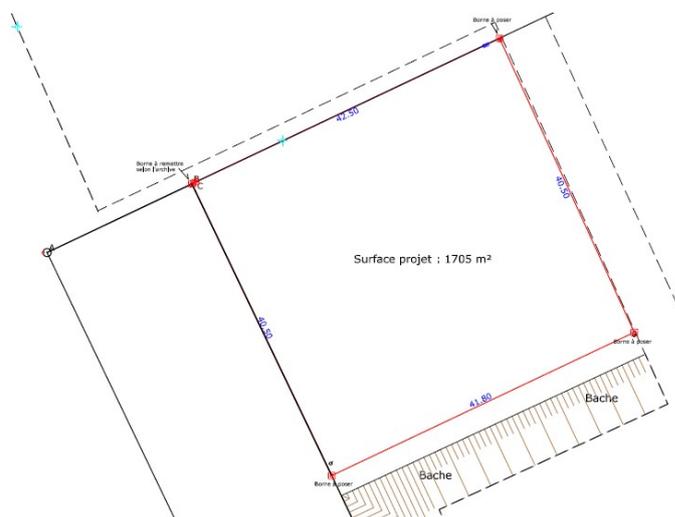
4. Développement économique :

a. Vente de terrain à Ambulances 61

La société Ambulances 61 désire acquérir une parcelle située Zone d'Activités de la Croix Verte – Sérigny – Belforêt en Perche.

Il s'agit d'une parcelle de 1 705 m² localisée au-dessus des bâtiments relais.

La société a donné son accord pour une acquisition au cout de 17 € HT soit 28 985 € HT additionné d'une TVA sur la marge de 4637.6€ soit 33 622.60 € TTC.



Le Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :

- d'approuver la vente d'une parcelle de 1 705 m² située Zone d'Activités de la Croix Verte – Sérigny – Belforêt en Perche à la société Ambulances 61 au prix de 17 € HT le m² soit 28 985 € HT additionné d'une TVA sur la marge de 4 637.60 € soit 33 622.60 € TTC.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

b. Bail dérogatoire bâtiment relais – Savonnerie La Chapelle

Au vu de l'accroissement de son activité, la société IP BROKERS –Savonnerie de la Chapelle souhaite louer un bâtiment relais disponible situé Zone d'Activités de la Croix Verte – Sérigny- BELFRET EN PERCHE.

Le local est composé comme suit :

- Un atelier de 108.94 m²
- Un bureau de 15 m²
- Une salle de douche de 3.57 m²
- Un vestiaire de 6.13 m²
- Une salle de pause de 10.76 m²
- Un espace de stationnement et espaces extérieurs

Cette location est temporaire, la société finalise un projet d'acquisition de parcelle sur la Zone d'Activités de la Croix Verte.

Il est donc proposé un bail dérogatoire d'un an sur les bases tarifaires suivantes, loyer mensuel de 950 € HT, à la charge du preneur :

- frais de consommation de chauffage, eau, climatisation, électricité, et tout autre fluide, abonnement et frais des fluides,
- refacturation de la taxe foncière.

La société souhaite sous louer l'espace bureau à l'agence de publicité Studio Fertile dirigée par Jeff LUBRANO.

M. Cailly : pour rappel les loyers des bâtiments relais ont été fixés dans le plan de financement comme suit : bâtiment 1 (150m²) : 1 171 € et bâtiment 2 (100m²) : 671 €

Le Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :

- **D'autoriser le Président à signer le bail avec la société IP BROKERS**

c. Exonération de loyer « Crise COVID » et Pépinière d'Entreprises

➤ **Subvention exceptionnelle exonération de loyer au restaurant « La Tête Noire »**

La société la TETE NOIRE et son Président Monsieur Mathias BUISSON est locataire du restaurant situé 7 rue de la Coudre SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE depuis le 8 juillet 2019. Il acquitte un loyer mensuel de 460 €HT.

Dans le cadre des mesures de lutte contre le COVID-19, le restaurant a dû fermer ses portes le samedi 14 mars 2020 à minuit pour ne rouvrir que le mardi 02 juin 2020.

Le Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :

- **D'accorder une subvention exceptionnelle de 920 € correspondant à une exonération de deux mois de loyer à la Société Tête Noire**

➤ **Subvention exceptionnelle exonération de loyer à Madame Claude MONHAY**

Madame Claude MONHAY sophrologue a signé un bail avec la Communauté de Communes pour la location d'un cabinet médical au sein de la maison médicale de Bellême le 07 février 2020. A la suite de l'aménagement de son cabinet, elle devait commencer son activité le 01 avril 2020.

Les mesures de confinement prises pour lutter contre l'épidémie de COVID-19 n'ont pas permis à Madame MONHAY de débiter son activité. Elle a désormais quitté la maison médicale le 26 avril 2020 et souhaite retourner vers le salariat.

Le Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :

- **d'accorder une subvention exceptionnelle de 534 € correspondant à deux mois de loyer à Madame Claude MONHAY.**

➤ **Subvention exceptionnelle exonération de loyer à l'association « Bien Mieux »**

L'association Bien Mieux est locataire du module n°2 au sein de la pépinière d'entreprises depuis le 1 juin 2020. L'association porte le projet de paille en paille La Perche.

Mike SALLARD associé va continuer à développer le projet « La Perche » sur son exploitation agricole. Jeff LUBRANO Président va déménager son studio de design de Paris vers les bureaux des bâtiments relais Zone d'Activités de la Croix Verte.

L'association quitte son local au sein de la pépinière pour rester domiciliée au sein de l'ELABO. Elle nous sollicite pour bénéficier d'une exonération d'un mois de loyer. En effet, les clients majoritaires de « La Perche » sont les restaurants/bars/café fermés dans le cadre des mesures contre le COVID-19.

Le Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :

- **d'accorder une subvention exceptionnelle de 468 € correspondant à un mois de loyer à l'association « Bien Mieux »**

➤ **Subvention exceptionnelle exonération de loyer à l'association « Bien Mieux »**

Monsieur BAUDUIN dirigeant de la société INVOLUTE TRANSMISSIONS désire louer le module n°2 de la pépinière d'entreprises Zone d'activité du Collège BELLEME.

Les loyers en pépinière d'entreprises sont évolutifs :

	Module n° 2
Année 1	468 €
Année 2	501 €
Année 3	537 €
Année 4	577 €
Moyenne	521 €

Il s'agit d'une entreprise créée en octobre 2019. L'activité principale est la conception et fabrication de pièces de voitures sur mesure essentiellement partie transmission. Ses clients sont les véhicules de compétition, de collection et de transformation thermique en électrique.

Monsieur BAUDUIN ingénieur est actuellement salarié dans un bureau d'étude d'une entreprise aéronautique à la Ferté Bernard et a monté dans son entreprise dans son garage. Il souhaite désormais développer son entreprise et bénéficier des services de l'ELABO.

Pour aider Monsieur BAUDUIN dans son installation il est proposé l'exonération d'un mois de loyer.

Mme El Khaledi : de quel niveau de tarifs, l'entrepreneur pourra-t'il bénéficier à Elabo ?

M. Boulay : des tarifs pour les professionnels avaient été actés.

M. Cailly : de manière générale, une exonération d'un mois de loyer est appliquée à l'arrivée de chaque nouvelle entreprise dans la pépinière.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une exonération d'un mois de loyer à la société INVOLUTE TRANSMISSIONS pour son installation en pépinière d'entreprise,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le bail.

5. Ressources humaines : création d'une prime exceptionnelle – crise sanitaire COVID-19

Dans le cadre de la crise sanitaire du Coronavirus, un plan de continuité d'activité a été mis en place pour les services de la Communauté de communes, afin de planifier les ouvertures et fermetures des services indispensables.

Ainsi, les sites scolaires, l'agence postale intercommunale, les accueils de loisirs ainsi que le secrétariat général de la Communauté de communes ont fait l'objet d'une continuité de service.

Plusieurs agents ont donc été appelés à travailler pendant la période de confinement.

Le décret 2020-570 du 14 mai 2020 a instauré la possibilité de verser une prime exceptionnelle aux agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'urgence sanitaire.

Le montant de cette prime et ses modalités sont déterminés par l'autorité territoriale, avec un plafond fixé à 1 000 €.

Cette prime constitue un versement unique, et peut se cumuler avec les autres éléments de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel ou à la performance (CIA notamment).

Il est proposé de créer dans ce cadre une prime exceptionnelle versé aux agents mobilisés dans ce cadre, et proratisé selon leur temps de travail effectif pendant la période de confinement.

Ainsi, 3 forfaits pourraient être déterminés :

- 50 €, 1 à 2 jours de présence effective, avec du contact avec le public,
- 150 €, pour les agents ayant effectués plus de 10 jours de présence effective à leur poste – sans contact avec du public
- 200 €, pour les agents ayant effectués plus de 4 jours de présence effective, avec un contact avec du public.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De procéder à la création d'une prime exceptionnelle non reconductible au regard de la mobilisation pendant l'état d'urgence sanitaire versée en une seule fois, selon les modalités prévues ci-dessus, et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

6. Tourisme : Tarifs des produits boutique

La saison touristique ayant pu reprendre, il est proposé de valider les tarifs des animations 2020 et des produits boutique proposés à la vente dans les Maisons du tourisme.

➔ Voir liste jointe en annexe

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider les tarifs pour la saison touristique 2020.

7. Piscines : saison 2020

➤ Piscine de Bellême : tarifs et saison 2020

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement progressif établie par le gouvernement, les Etablissements Recevant du Public ont été autorisés à rouvrir à partir du 2 juin 2020, à condition de se conformer aux protocoles sanitaires élaborés par le ministère des sports.

Ainsi, la piscine extérieure de Bellême pourrait ouvrir dans les conditions suivantes :

- Capacité d'accueil du public limité à 3 baigneurs pour 2 m² : pour Bellême, la fréquentation maximum instantanée (FMI) réglementaire est de 203 baigneurs,
- Accès limité aux sanitaires et aux douches et fermeture des vestiaires,
- Suppression des accès « visiteurs » pour éviter les personnes statiques dans les espaces collectifs,
- Protocole sanitaire de désinfection des douches et sanitaires avec 2 passages par jour,
- Elargissement des horaires pour permettre une fréquentation échelonnée sur la journée,

La préparation technique nécessaire de remise en route de l'équipement pourrait permettre une ouverture de l'équipement le samedi 4 juillet.

Les dates proposées pour la saison estivale sont les suivantes :

- Du samedi 4 juillet 2020 au dimanche 30 août (une prolongation pourra être envisagée en fonction des conditions estivales jusqu'au 13 septembre 2020)
- En septembre : ouverture les mercredis et les week-ends
- En juillet et août : ouverture tous les jours (y compris jours fériés) de 10h à 13h, puis de 14h30 à 19h.

Tarifs proposés - reconduction des tarifs 2019, hors tarif visiteur :

TARIFS

	Bellême
Entrée ADULTE (CE)	3,00 €
Entrée ENFANT(CE)	1,50 €
ENFANT moins de 3 ans	Gratuit
Entrées enfants écoles primaire vacances scolaires	
Centre Aérés/groupes/Associations (Gratuit pour l'encadrement)	

ADULTE Carte 10 entrées	23,00 €
ADULTE Carte 12 entrées	
ENFANT Carte 10 entrées	10,00 €
ENFANT Carte 12 entrées	
Carte mensuelle ADULTE	35,00 €
Carte mensuelle ENFANT	20,00 €

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- De valider les conditions tarifaires et d'ouverture comme ci-dessus.

➤ **Piscine de Bellême : accès du camping de Bellême**

Chaque année le camping de Bellême verse un forfait de 300 € pour un accès gratuit à la piscine pour ses campeurs. Un système de bracelet a été mis en place le cas échéant.

Il est proposé de reconduire ce forfait en instituant un système de comptage des entrées réellement consommées, afin de réajuster éventuellement ce montant en fin de saison au vu de la fréquentation réelle.

Le gestionnaire du camping devra par ailleurs se procurer les bracelets d'accès.

Il est proposé au Conseil de valider la reconduction de ce forfait dans les conditions ci-dessus.

Pour rappel : En 2017 le nombre d'entrées camping était de 376 ; en 2018 : 901 et 2019 : 998
Soit une moyenne en 2019 de 16 entrées / jour.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- De valider la reconduction de ce forfait dans les conditions ci-dessus.

➤ **Piscine de Ceton : saison 2020**

Outre les protocoles sanitaires, l'arrêt technique lié aux mesures de confinement ont révélé des dégâts sur le bassin, obligeant des travaux de carrelage conséquents, entraînant un arrêt de plus de 6 semaines.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- De maintenir la structure fermée jusqu'à la deuxième semaine de septembre 2020, date à laquelle les protocoles pourraient potentiellement être assouplis et afin d'accueil de nouveau des scolaires.

8. Informations diverses

Maison du Tourisme de Bellême : ouverture vendredi 26 juin 2020

Prochain conseil communautaire : jeudi 9 juillet 2020 à la salle du Gué de La Chaîne (Attribution des lots restants Marché public travaux de réhabilitation de l'école de Bellême et Election du bureau du Conseil communautaire)

9. Questions diverses

M. Suzanne : Souhaite savoir si la collectivité est concernée par l'appel à projet « Vacances apprenantes » .

M. Cailly : Le dispositif « Vacances apprenantes » se déploie sous différents concepts : écoles ouvertes et écoles buissonnières pilotées par la DSDEN ou colos apprenantes et aides exceptionnelles de loisirs pilotées par la DDCSPP.

Le dispositif s'adresse principalement aux enfants en difficultés.

Sur notre territoire, le directeur de l'école de Ceton a répondu au projet « Ecoles Buissonnières »

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22H30.

Vu pour être affiché, le

Le Président,

Serge CAILLY